



Perpignan, le 18 février 2019

A l'attention de **M. Fabrice LORENTE**
Président de l'Université Perpignan Via Domitia

copie à M. le Doyen Yvan AUGUET

Monsieur le Président,

D'abord, des mots de remerciement pour votre réactivité, par courrier à destination de la Vice-Présidence étudiante, en date du 15 février 2019. Vous manifestez l'intérêt d'étudier les faits présumés évoqués dans la vidéo postée sur facebook, et indiquez que dès lors que l'établissement serait saisi, tout serait mis en oeuvre pour porter lumière.

Votre démarche, comme celle de M. le Doyen de la faculté des sciences juridiques et économiques, est en phase avec l'objectif de la diffusion, avec la réserve qui découle de notre mission d'élu, de la parole d'étudiantes, d'ailleurs appuyée par de nouveaux témoignages qui nous sont parvenus, au nombre de quatre. Nous ne portons pas à ce jour ceux-là.


Suite aux actions par l'université de lutte contre le harcèlement, depuis déjà quelques mois, huit étudiantes inscrites en faculté de droit et dont l'anonymat sera préservé conformément à leur volonté jusqu'à ce jour, volonté soutenue par une peur de représailles et de souffrance psychologique par rapport à leurs amis et leur famille, se sont mobilisées pour venir témoigner physiquement à M. Loïc SIMON, conseiller d'administration, et moi-même, des faits de harcèlement sexuel dont l'auteur serait un chargé de travaux dirigés, dont nous n'avons pas souhaité connaître l'identité.

Nous considérons que la répétition des faits présumés par la même personne, envers des étudiantes qui n'ont pas en commun un autre élément déterminant que leur tranche d'âge et leur appartenance à la même faculté, constituent le caractère certes non avéré, mais sérieux, du dossier que nous avons fait le choix de porter public afin de les inciter à saisir les instances de l'université et de la faculté, lesquelles structures ont immédiatement tendues la main aux plaignantes dont nous portons la voix.

Evidemment, nous les encourageons dans ce climat de confiance à saisir les instances de l'université et judiciaires elles mêmes, car nous ne pouvons pas le faire à leur place, et nous ne pouvons pas non plus trahir notre promesse envers des étudiantes apeurées. Selon toute vraisemblance, les réactions médiatiques et le large soutien de l'opinion ont déjà dissuadé l'auteur présumé de poursuivre les agissements dénoncés.

Vous trouverez dans l'annexe, que je vous transmets à titre confidentiel, les procédés de harcèlement sexuel décrits par les victimes présumées ainsi que d'autres éléments étayant les propos, de sorte à ce que vous puissiez étudier avec attention la situation, et dans la limite de la volonté des étudiantes concernées.

En vous remerciant vivement de l'intérêt porté à ce dossier sérieux, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Lucas LAFFITE
Vice-Président des Etudiants